



VILLE DE CILAOS

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL EN VUE D'UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE **MARCHE COUVERT DE CILAOS**

MODALITE DE PUBLICITE

La Ville de CILAOS dispose d'emplacements dédiés à l'occupation commerciale de son domaine public (Marché couvert) pour lesquels des titres d'occupation sont délivrés. **L'ordonnance du 19 avril 2017** relative à la propriété des personnes publiques est venue modifier les anciennes dispositions.

Le nouvel **article L.2122-1-1 du CG3P** prévoit que lorsque les titres d'occupation du domaine public permettent à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'attribution doit faire l'objet d'une procédure de sélection librement organisée par l'autorité compétente, et présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, après procédure de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

La liste des emplacements proposés pour l'année 2021 est énoncée dans le tableau joint.

Les modalités d'obtentions relatives à ces emplacements :

Déposer un dossier de candidature comprenant :

- une présentation du pétitionnaire
- Justificatif d'identité
- de son activité,
- des articles proposés à la vente,
- des documents administratifs en règle au jour de la demande (Kbis, licences, assurances...) et autorisations nécessaires ainsi que de toute information et supports permettant de valoriser son projet,

à envoyer avant le 15 mai 2021, 12h00 à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire de CILAOS
66, rue du Père Boiteau - BP 01
97413 CILAOS

A titre d'information le tarif lié à l'occupation du domaine public pour ces emplacements a été délibéré par le conseil municipal du 16 Août 2001.

Il appartient aux candidats de se rapprocher du Secrétariat du Maire afin d'obtenir toute information complémentaire. Les dossiers reçus seront proposés à la Commission Economie Tourisme et Développement Durable pour analyse et avis. Un courrier sera ensuite adressé à chaque candidat pour l'informer des suites qui ont été données à sa demande.



LE MAIRE

Jacques TECHER

EXPLOITATIONS COMMERCIALES DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
VILLE DE CILAOS

Avis de publicité préalable à la conclusion d'occupations temporaires du domaine public pour une exploitation économique

MARCHE COUVERT DE CILAOS

ANNEE 2021

PROCEDURE DE PUBLICITE PREALABLE (site internet de la ville et affichage à l'Hôtel de Ville)
 Article L.2122-1-1 L.2122-1-2 L.2122-1-3 et L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Cette procédure est librement organisée par la Collectivité gestionnaire du domaine public, elle doit s'appuyer sur des critères préalablement annoncés dans la publicité assurant l'égalité de traitement des candidats

Nature de l'élément installé sur le domaine public	Lieu	Surface de l'emplacement	Date de l'exploitation	Tarif(s) d'occupation	Date limite de remise de la candidature	Critères de sélection	Service gestionnaire
Vente de fruits et légumes produits divers	Marché couvert	60 m ²	01/01 AU 31/12/2021	Selon délibération en vigueur du Conseil Municipal	15/05/2021	Qualité des produits variété provenance locale propreté du local	Direction Générale des Services
Artisanat Vente de cadeaux et Objets de décoration	Marché couvert	51,62 m ²	01/01 au 31/12/2021	Selon délibération en vigueur du Conseil Municipal	15/05/2021	Professionalisme esthétique du local	Direction Générale des Services
Restauration (Salade, Tagliatelle, pizza, sandwiches)	Marché couvert	47,09 m ²	01/01 au 31/12/2021	Selon délibération en vigueur du Conseil Municipal	15/05/2021	Professionalisme qualité des prestations fournies propreté du local	Direction Générale des Services
Fabrication artisanale Bijoux vente de produits de souvenir de la Réunion	Marché couvert	32,12 m ²	01/01 au 31/12/2021	Selon délibération en vigueur du Conseil Municipal	15/05/2021	Professionalisme esthétique du local	Direction Générale des Services